

AVIS PUBLIC

**PROJET DE RÈGLEMENT 2026-03
ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLU(E)S MUNICIPAUX**

Conformément à l'article 12 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale,

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, madame Pascale Pelletier Ouellet, directrice générale, greffière-trésorière de la Municipalité de Rivière-Ouelle à l'effet :

QUE le Conseil municipal a présenté et déposé, le 7 avril 2026, le projet de règlement 2026-03 édictant le code de conduite et de déontologie des élu(e)s municipaux ayant pour objet d'énoncer les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des élus de celle-ci ;

QUE l'adoption du règlement 2026-03 édictant le code de de conduite et de déontologie des élu(e)s municipaux sera faite lors de la séance du conseil qui se tiendra le 5 mai 2026 à 20 h, au bureau municipal situé au 133, route 132, Rivière-Ouelle.

QUE ledit projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, situé au 133, route 132, Rivière-Ouelle, durant les heures d'ouverture ou sur le site internet au www.riviereouelle.ca .

DONNÉ À RIVIÈRE-OUELLE, le 23 avril 2026.

Pascale Pelletier Ouellet
Directrice générale, greffière-trésorière